Image not found or type unknown

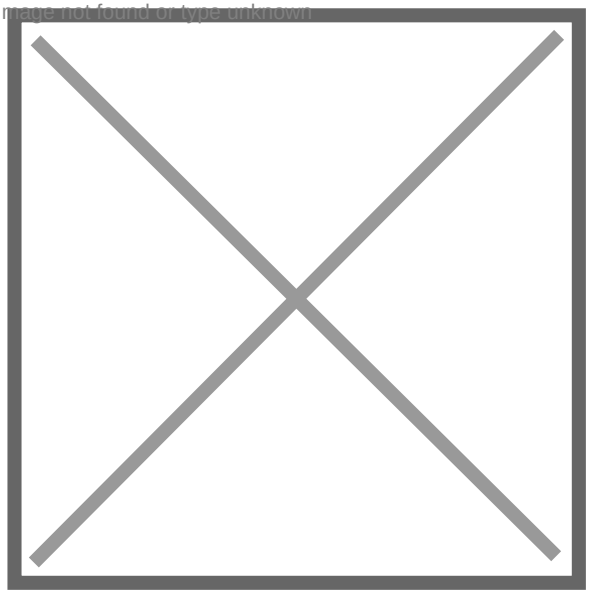

Frais pour provisions huissier

Par **lena2007**, le **04/03/2014** à **19:46**

bonsoirrnrnl'huissier de justice me demande une provision de 1500 euros pour une mission de recouvrement d'un cheque impayé (avec le certificat de non paiement) de 30 000 euros rna quel moment je vais etre remboursé?rnce montant n'est il pas exagéré?rnrnmerci pour vos commentaires

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **20:04**

bjr,rnsi vous demandez à un huissier d'intervenir, il est logique qu'il vous demande un acompte pour ses interventions.rnimaginez que le recouvrement de cette somme soit impossible, ce n'est pas à lui d'en faire les frais.rnen l'absence d'une décision de justice, les frais d'huissier sont à la charge de celui qui demande son intervention.rncdt

Par **coco25**, le **12/03/2014** à **18:30**

Bonjour,rnEffectivement je trouve ce montant plus important que le montant moyen. En principe c'est 500€. Demandez à un autre huissier. car en possession de ses 1500€ il va peut-être exercer toutes les procédures de saisies jusqu'à qu'il a consommé vos 1500€.rnIl est préférable de mandater l'huissier en lui indiquant quelle saisie vous souhaitez qu'il engage et lui donner les consignes en fonction de celle-ci. Car si vous le laissez faire la facture final peut être très salé en cas d'insolvabilité de votre débiteur.rnCordialement.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés